

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DECEMBRE 2022

PRESENTS : FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie,
RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle, FAU Patrick, OROSQUETTE Bénédicte, BIBET Jérôme

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, DA SILVA Antonio, VILLARZEL
Pierre-André, OMS Jean-Pierre

PROCURATIONS : CIANCIULLI Christophe à FABRE Pascale, DA SILVA Antonio à GAU Monique

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 30 Novembre 2022

Madame FABRE Pascale, 1^{ère} Adjointe, informe le conseil municipal qu'elle va présider cette séance en raison de l'absence de Mr le Maire.

**1 – PRESENCE DE Mr Christophe PAJOT et Mme Laure LAFARGUE, POLICIERS
MUNICIPAUX**

Présentation du bilan de l'année 2022 et des actions menées sur la commune depuis la création de la police pluri-communale comprenant 10 communes. Leurs interventions s'effectuent sur 3 secteurs dans différents domaines : environnement, sortie scolaire, infractions pénales, stationnement, cérémonies, marché, animaux errants ... La commune d'Aigues-Vives dépend du secteur 3 : Laure-Minervois/Aigues-Vives/St-Frichoux/Villeneuve-Minervois.

Pour l'année 2022, 204 interventions ont été comptabilisées sur tous les secteurs. Il en ressort que les actions effectuées « Secteur 3 » se passent plutôt bien. Les quatre maires agissent dans le même sens, ce qui facilite pas mal les choses. Laure précise que des interventions ont été menées dans les écoles : remise des casques vélo aux élèves de la classe de CP/CE1 et information sur les risques liés à l'utilisation d'Internet chez les grands à St Frichoux. Des actions diversifiées qui vont être amenées à se développer en fonction de l'évolution de notre société. Le débat est ouvert à la fin de la présentation ;

les conseillers municipaux reconnaissent l'utilité et l'efficacité de ce service de police municipale dans le sens où il permet d'agir en préventif et ainsi de pallier à de futures incivilités.

2 – TRAVAUX VOIRIE 2022

Le devis du Syndicat de Voirie de La Redorte a été approuvé pour la somme de 65 773€ comprenant Chemin de l'Etang aménagement d'un plateau surélevé (8 221€), Chemin des jardins (8 450€), Chemin de Nérie (10 032€), Chemin du Loup à la Serre (11 531€), Chemin de Puichéric partie 1 (18 544€), Chemin de Puichéric partie 2 (poutres de rives) 3 162€. Les frais préparatoires du chantier s'élèvent à 2 700€.

3 – ACHAT REMISE Route de Laure / GLEIZES Francis et Maurice

Les frères GLEIZES Francis et Maurice ont informé la commune qu'ils souhaitaient vendre leur remise située Route de Laure en face de la maison de Mme JIMENEZ. La surface au sol de ce bâtiment est de 198m². Compte tenu de la proximité des bâtiments communaux, il serait peut-être intéressant que la commune se porte acquéreuse de ce bâtiment. L'estimation de l'Agence Immobilière « Century 21 » de Carcassonne en date du 5/12/22 s'élève à 45 000€/55 000€. Par ailleurs, dans la remise, il y a 3 cuves qui occupent une surface de 50m², l'eau, l'électricité et l'assainissement. Mme FABRE souligne que dans une perspective de fermeture à la circulation de la Rte de Laure, il serait intéressant que la commune achète cette remise, de plus une porte de communication pourrait être réalisée avec le foyer municipal.

Le conseil estime que le coût est vraiment trop onéreux d'autant que cette remise est inondable et que des travaux sont à réaliser : dallage car terre battue, réfection du toit. Avant toute chose, il faudrait porter une réflexion sur les finances communales et voir dans quelle mesure cette dépense peut être réalisée, en tenant compte des projets en cours et à venir. Proposer aux frères GLEIZES un prix moins onéreux.

4 – CAMERAS DE SURVEILLANCE

Devant une recrudescence des incivilités dans le village, Mme FABRE propose au Conseil Municipal d'équiper la commune d'autres caméras de surveillance, notamment aux endroits où il y a des containers d'ordures ménagères qui sont très souvent encombrés par de nombreux déchets qui n'ont rien à faire à ces points de collecte. Après réflexion, il a été décidé de mettre une nouvelle caméra à la future placette grand rue, de remplacer la caméra Place de la Poste par une caméra 4 vues et de mettre la caméra enlevée à la Poste, Rue du Bourrat par exemple.

5 – ATTRIBUTION COMPENSATION CARCASSONNE AGGLOMERATION **Année 2022**

Mme la première Adjointe propose au conseil de valider l'augmentation de l'attribution de compensation 2022 à la somme de 106 857, 90€ suite au recalcul de cette compensation.

6 – TARIF M3 EAU « AIRE LAVAGE ET REMPLISSAGE »

Un bilan de l'année 2022 a été établi. Il en ressort que les dépenses sont beaucoup plus élevées que les recettes et qu'il y aurait lieu de réfléchir à une éventuelle augmentation du prix de l'eau. Ce qui ne permettrait pas d'équilibrer le budget mais de contribuer à un remboursement partiel de certaines dépenses. Mme FABRE propose de fixer les tarifs suivants : 1, 70€ pour l'eau non potable et 4, 20€ pour l'eau potable. Les avis sont très partagés.

Résultats du vote : POUR 5, CONTRE 3 et ABSTENTIONS 2. Nouveaux tarifs proposés à la majorité des votants.

7 –MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE MEDIATION PREALABLE

Suite à une expérimentation à l'échelle nationale (tous les CDG), il en ressort que globalement la médiation préalable a un impact positif car elle permet de trouver une solution de manière plus rapide (30j en moyenne) que devant le juge et renforce l'accès au droit (Décisions administratives individuelles défavorables, refus de détachement, de placement en disponibilité...). La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

La médiation préalable obligatoire est donc devenue **une compétence obligatoire des CDG.**

Si la commune souhaite adhérer à ce service de médiation, une convention doit être conclue avec le Centre de Gestion de l'Aude. Si toutefois, il était fait appel à ce service, les frais de médiation seraient à la charge de la collectivité, l'agent n'a rien à payer. D'accord pour signer la convention avec le CDG.

8 - TARIF REVEILLON NOUVEL AN 2022/2023

Une proposition de menu a été reçue du traiteur Bérail au tarif de 44€ comprenant : Foie gras de canard, pain d'épice et confit d'oignon, Médailon de langouste sauce américaine, Cuissot de chevreuil sauce grand veneur et sa garniture (Flan de pomme de terre et fagots), Plateau de fromages affinés, Eau minérale, café. A rajouter le vin, la blanquette et le dessert (Bûche pâtissière chez CROS).

Jusqu'à présent, le coût pratiqué était de 55€ comprenant l'apéritif, le repas, la soirée dansante et les boissons à volonté. Mme FABRE propose d'augmenter le tarif à 65€ pour les adultes et 20€ pour les

enfants jusqu'à 12 ans, pas de boissons à volonté cette année pour la fin du repas. D'accord à l'unanimité.

9 - TARIFS LOCATION FOYER MUNICIPAL ET CHALET AU 1/01/2023

Prix actuels pratiqués depuis le 1^{er} janvier 2018 : 100€ pour le foyer municipal et 50€ pour le chalet.

Au vu de l'augmentation du coût de l'énergie, il y aurait lieu d'augmenter ces tarifs de location afin de couvrir les frais de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2023.

Proposition : 150€ pour le foyer et 100€ pour le Chalet dans le parc municipal. D'accord à l'unanimité.

10 – PRESENTATION BULLETIN MUNICIPAL 2022

En cours et bien avancé, devrait être distribué entre Noël et Nouvel An.

QUESTIONS DIVERSES

- Date Vœux du Maire 2023 et repas avec les employés communaux : le vendredi 6 janvier 2023.
- **Prochain CM le mardi 10 janvier 2023 à 18h30**